

# LE MEMORIAL,

O U

## RÉCUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

( Feuille de tous les jours. )

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Septidi 7 Fructidor, an Ve.

Jeudi, 24 août 1797.

(N<sup>o</sup>. 97.)

Vis consili expers mole ruit sua ;  
Vim temperatam di quoque provehunt  
In majus :

### BELGIQUE.

*Bruxelles, le 4 fructidor (21 août).* A la vue des mouvemens singuliers qui s'opèrent parmi un grand nombre de corps de l'armée de Sambre et Meuse, les craintes et les allarmes se réveillent avec une nouvelle force, sur-tout dans un moment où l'effervescence du soldat est à son comble. A Namur, où le passage des troupes est très-fréquent et très-considérable, les militaires ont refusé d'aller aux casernes, pour se loger chez les bourgeois, où ils vivent à discrétion. Le 29 messidor (16 août), le commissaire des guerres a annoncé, dans la même ville, qu'il n'avoit plus de vivres que pour deux jours, et qu'il se trouvoit sans argent. Les lettres qui nous donnent ces avis, ajoutent qu'on appréhende les effets de l'insubordination qui règne parmi les soldats.

Plusieurs détachemens quittent successivement les bords de la Moselle et ceux du Rhin, pour se rapprocher des anciennes frontières de France. Des convois d'artillerie de tout calibre, des munitions et d'autres attirails de guerre, accompagnés de canonniers, doivent suivre la même direction.

Un arrêté du directoire a ordonné de délivrer des *bons de retraite* aux ex-religieux de l'un et l'autre sexe, sortis de leurs maisons avant l'entrée des Français dans la Belgique, la plupart réformés par Joseph II, et jouissant de pensions honnêtes qui étoient exactement payées par la *caisse de religion*, établie pour cet objet par le gouvernement autrichien. De quelle ressource peuvent être, pour ces infortunés, ces *bons* qui perdent au-delà de 86 pour 100 ? Il semble que tous les maux imaginables doivent être répandus par torrens sur nos malheureuses contrées.

Des lettres du Sas-de-Gand nous mandent que les Anglais viennent de faire une nouvelle apparition devant le port de Middelbourg, et sur les côtes de Zélande. Comme on craint qu'ils n'introduisent une quantité de leurs marchandises vers ces parages, on a pris des mesures pour les faire échouer dans leur tentative.

Les grandes mesures de salut public sont ici à l'ordre du jour : le commissaire du directoire exécutif près de l'administration municipale de notre ville, fait une guerre active aux enseignes d'hôtelleries et autres ; il a remarqué sur plusieurs des *marques distinctives* de royauté, et peu s'en est fallu qu'il n'y découvrit une conspiration royaliste. A l'aide d'un barbouilleur officieux, il a fait disparaître ces dispositions anti-républicaines : *Hôtel Royal, hôtel de l'Empereur, hôtel de l'Impératrice*, etc. En même tems des commis-

saires de police, malgré la loi qui permet le libre exercice du culte, ont parcouru quelques églises, où ils ont réprimandé les ministres de la religion sur ce qu'ils osoient décorer les images du Christ et de la Vierge d'attributs et d'ornemens proscriés ; aussitôt toutes les couronnes et sceptres ont été enlevés. Ainsi, au moment où l'on fait à Paris la guerre aux collets noirs, on la fait ici aux enseignes et aux images des saints.

### FRANCE.

*Paris, le 6 fructidor.*

Athènes voyoit dans ses beaux jours, Périclès, Aspasia et Alcibiade, la gouverner à-la-fois. La France est aussi heureuse ; elle est aujourd'hui menée par le directeur Barr..., par madame de St.... et M. Benjamin Const... : ils sont tous trois en communauté de biens et de gloire. Salut à Périclès Barr..., à Aspasia Sta..., à Alcibiade Cons.... !

On a dit dans un grave message, que les acquéreurs des domaines nationaux étoient par-tout assassinés. D'honnêtes citoyens de tous les départemens écrivent aux journaux les plus estimables, qu'on n'assassine nulle part les acquéreurs légitimes ; mais que les tribunaux punissent quelquefois les brigands qui s'enrichissent aux dépens de la nation.

A Coutances, *quatre bons jacobins*, Janvier, Lecoq, Tavernier et Bazin, duement convaincus de dilapidations, de vol et d'assassinat, ont été condamnés à mort par jugement du tribunal criminel, confirmé par le tribunal de cassation. Ces *braves gens* sont au nombre de ceux qu'on vouloit faire passer pour des *acquéreurs de domaines nationaux*. C'est un petit *errata* pour les messages qui suivront. Que les vrais acquéreurs soient tranquilles : les voleurs seuls doivent trembler.

Certains gens trop difficiles se plaignent quelquefois de la composition des deux conseils. La convention y a trop laissé d'une part, disent-ils ; et de l'autre, le nouveau tiers n'y a pas assez apporté. Maudits soient les indiscrets et les impatiens ! Ne savent-ils pas que pour que l'or soit employé, il y faut un peu d'alliage ? Il n'est pas nécessaire qu'une assemblée soit composée d'hommes supérieurs. On peut employer utilement des gens de moindre aloi, et en faire un alliage utile ; mais il ne faut pas qu'ils soient en trop grande quantité.

Mettez trop peu de cuivre dans l'or, l'or n'est pas malléable; mettez en trop, vous faites de la fausse monnaie. Tous les esprits sages pensent que nous ne pouvons avoir de monnaie au vrai titre, que dans un an au plus : leur devise est patience et courage.

Les menées des jacobins dans l'armée d'Italie ne sont plus douteuses, et nous les avions bien devinées. *L'Historien* cite une lettre d'un jeune soldat de l'armée de Bonaparte, qui prouve qu'on ne fait distribuer dans les camps que des feuilles comme *la Sentinelle* et *l'Ami des Lois*. On avoit persuadé à ces braves gens que le conseil des *cinq cents* vouloit faire le procès à Bonaparte. Cette stupide calomnie ne pouvoit avoir un long succès. Les défenseurs de la république doivent être bien sûrs qu'ils ne seront jamais mieux honorés et mieux défendus qu'au sein du corps législatif.

Un jeune physicien très-connu, dit-on, pendant la terreur, avoit promis, dimanche dernier, à tout Paris, de s'élever à quatre cents toises, à l'aide d'un ballon, et de retomber sans se faire de mal, à l'aide d'un parachute, après avoir fait brûler dans les airs ce ballon, par le moyen d'un artifice.

Le mauvais tems retarda l'expérience jusqu'à mardi dernier. On s'y est porté en foule. De mauvais plaisans disoient que le physicien ne monteroit pas, par la raison que le baromètre des jacobins baisse sensiblement, et que tout leur gaz infernal ne peut plus les porter à la hauteur de la montagne, et encore moins par-delà.

Tandis que l'on raisonneoit diversement sur l'expérience, un premier ballon part. Il s'élève très-bien; mais le jacobin n'y étoit pas : c'étoit à l'aide d'un autre ballon plus grand, qu'il devoit traverser les airs. Le tems étoit magnifique. Le premier ballon monte avec majesté, parcourt un espace immense, et se perd aux yeux des spectateurs.

Restoit le physicien, dont on attendoit le départ. Il enfla son ballon; il attache son parachute, puis la nacelle. Les spectateurs battent des mains. L'ambassadeur turc qui étoit présent, couché sur un grand sofa, la pipe à la bouche, une table devant lui, convertie de sorbets, de glaces et de sirops, invite le voyageur aérien à se rafraîchir. Celui-ci reçoit gracieusement de la part de son excellence, tout ce qu'elle offre : puis il saute dans la nacelle, il s'ajuste de son mieux. Des hommes coupent les cordes. Tous les yeux sont fixés sur ce spectacle. Soudain le ballon part, se détache du parachute, qui tombe sur la tête du jacobin, sans qu'il ait bougé de sa place. Le ballon monte à peine à vingt toises; il crève et retombe sur les spectateurs, infectés par l'odeur du gaz qu'il répand sur eux.

Alors, des risées, des sifflets partent de tous côtés. Le physicien sort de la nacelle tout étourdi de sa chute, et comme s'il fût tombé du ciel : il fend la foule, et disparoît aux yeux de la compagnie, qu'il laisse étonnée de son audace, plus grande à braver la honte que le danger.

Les jeunes gens se vengent sur la nacelle, sur le parachute dont ils font un auto-da-fé. Bientôt ils jettent les planches, les tonneaux, les échelles et tous les instrumens dans le feu. Heureusement la licence n'a pas été plus loin. On a tiré le feu d'artifice qui n'a point dédommagé les spectateurs.

Cet accident très-grave, et qui peut couler à fond les plaisirs du jardin Biron ( chose importante à Paris ), cet accident tient à des causes très-naturelles et très-simples, c'est que la matière, jadis inflammable, ne pouvant plus

porter les terroristes à la même hauteur, le degré d'ascension qui leur convient, ne doit pas excéder quelques pieds au-dessus de la terre. T.

Sur le rapport de Thibaudeau.

Le dernier discours de Thibaudeau (1) fait également honneur et à l'orateur patriote, et aux citoyens éclairés qui l'ont bien jugé. Ne manquons jamais l'occasion de reconnoître le mérite et les services : c'est un hommage qui a son prix, quand on ne l'a jamais prostitué. Le rapport de Thibaudeau sur le message du Directoire, est plein de cette éloquence grave et sévère qui convient à un républicain-législateur, et de cette précision énergique qui caractérise un rapporteur et un juge. Les mouvemens oratoires n'étoient pas nécessaires en cette occasion; et Thibaudeau, qui ailleurs s'en est montré capable, les a sagement écartés dans cette circonstance. La passion du bien, l'indignation contre le mal doivent animer l'orateur, quand il s'agit de donner une impulsion aux esprits; mais quand elle est donnée, l'interprète d'une commission doit faire de son discours une espèce de jugement, et imposer d'autant plus qu'il se passionne moins.

On nous assure que Thibaudeau a été porté tout récemment sur une liste de proscrits. Je n'ai pas besoin de voir cette liste, pour être sûr du fait. Il est hors de doute que quiconque a rendu un service à la chose publique (et Thibaudeau en a rendu un grand), est une victime désignée au glaive des jacobins, si jamais ils pouvoient redevenir les maîtres. Il y a plus : ceux mêmes qui ont cru se ménager entre les divers partis, et qui ont tantôt servi, tantôt combattu les tyrans, ne seroient pas épargnés, et tôt ou tard paieroient de leur sang ce qu'ils auroient fait de bien. Que les hommes à deux faces, ceux qui s'arrangent toujours de manière à pouvoir dire, selon l'occurrence,

Je suis oiseau; voyez mes ailes :

Je suis souris; vivent les rats :

se persuadent bien que cette politique ne vaut rien contre celle des patriotes purs : *Qui n'est pas pour moi, est contre moi*. La langue révolutionnaire est aujourd'hui assez connue pour qu'il ne soit pas besoin d'avertir que *patriote pur* signifie celui qui n'a jamais dévié dans le crime : c'étoit le principe de ce qu'on appeloit, dans cette même langue, *épuration*.

Une seule phrase m'a fait de la peine dans le discours de Thibaudeau, celle où il parle de *l'exécution des lois contre les fanatiques, les assassins, etc.* Je suis bien sûr de son intention; mais il n'a pas pris garde qu'un législateur qui parle de *l'exécution des lois*, ne doit énoncer que l'espèce de crimes et l'espèce de coupables que *les lois* punissent. Il y a tel *fanatisme* qui peut être le mobile de tous les crimes, comme toute passion aveugle et violente; mais alors ce sont seulement ces actes criminels que *la loi* poursuit, quel qu'en soit le motif : il n'y a point de délit qui s'appelle *fanatisme*, ni de coupables qui s'appellent *fanatiques*, dans le langage de *la loi*. Le *fanatisme* étoit un crime dans le code révolutionnaire, comme l'*égoïsme*, le *modérantisme*, le *fédéralisme*, etc. Les monumens existent et sont sans nombre, ce qui fait

(1) Voyez le *Mémorial* d'avant-hier, No. 95.

que la postérité ne pourra pas en douter : elle saura ce qu'on appeloit *fanatisme*, par exemple ( pour m'en tenir à ce dont il s'agit ), et cela seul devoit avertir Thibaudeau de ne point classer *les fanatiques* avec *les assassins*, à moins qu'il ne voulût rappeler que les *assassins* appeloient ici *fanatiques* ceux qui leur paroissoient bons à égorger, là *fédéralistes*, ailleurs *modérés*, suivant la fantaisie du moment, et seulement pour varier.

Ce qui rend la phrase de Thibaudeau plus dangereuse, c'est qu'elle est adressée précisément au directoire, chargé, dit-il, de l'exécution des lois contre les fanatiques. Et qui peut ignorer que, pour le directoire, tout prêtre qui n'est pas schismatique ou apostat, est irrémisiblement *fanatique*? Jamais il ne les a nommés autrement : c'est l'expression convenue, l'expression consacrée, l'expression favorite, le protocole de tous les messages, de toutes les instructions, de tous les actes directoriaux : c'est l'arrêt de mort tout dressé, dès qu'on aura des juges *patriotes*.... Juste ciel! à qui Thibaudeau va-t-il parler *des fanatiques*? Ne diroit-on pas que la langue française est enfin celle de la république, celle du gouvernement; qu'on ne parle plus celle de la révolution, celle de l'enfer; que les *théophilantropes* n'élèvent pas leurs tréteaux pour relever les échafauds, qu'ils ne font pas chanter dans les rues leurs refrains sanguinaires par des voix accoutumées à chanter le crime et la mort?.... Je souhaite que Thibaudeau, que tout bon citoyen n'oublie plus que quiconque parle aujourd'hui de *fanatiques*, appelle les boureaux, et ils sont tout prêts; nous ne sommes encore qu'à la neuvième année de révolution.... Mais il y a un Dieu vengeur, et c'est lui qui a dit : *Les hommes de sang n'iront pas à la moitié de leurs jours.* L. H.

#### *Réflexions sur le passé.*

Des préparatifs de guerre au milieu d'une ville paisible, ont dû inspirer des craintes, mais la réflexion a dû enfin les calmer. Je ne dis pas qu'il n'ait point existé des projets sinistres, mais je soutiens que le péril étoit une chimère : les conspirateurs auroient été vaincus.

Trompé sur les intentions du corps législatif, aigri par des avis mensongers, le directoire a pu se mettre en défense. Habiles à saisir l'occasion fugitive, et brûlant de convertir la défense en attaque, les anarchistes ont cru pouvoir offrir au directoire leurs troupes auxiliaires. Dans le cas d'une défaite, leur cause se trouvoit liée à celle du gouvernement; dans celui de la victoire, ils s'emparoiert des avantages du triomphe. Le directoire, dont la massue écrasa, près de Grenelle, une des têtes de l'hydre anarchique, eût bientôt vû se redresser les autres; et privé, par le déplorable succès d'un moment, de ses véritables amis, il eût trouvé des assassins dans ses flatteurs, et la mort dans leurs embrassemens.

Le calme du corps législatif, sa modération sans faiblesse, sa fermeté sans jactance, ont donné au peuple l'exemple du véritable courage. Le directoire s'est convaincu, par la correspondance de ses commissaires dans les départemens, que la France entière étoit prête à se lever pour défendre ou venger la représentation nationale. Tant de confiance et d'amour ont dû parler à l'oreille du gouvernement plus haut que la rage des factieux. Le directoire reconnoitra, sans doute, qu'il a vu mal en voyant par les yeux de certains personnages. Sur les bords de l'abîme où l'entraîne une poignée de monstres, il reculera d'horreur. « Portez, leur dira-t-il,

portez ailleurs votre perfide appui! Le sang humain a coulé trop long-tems. La valeur des armées françaises a vaincu l'Europe : la sagesse du directoire doit la pacifier. Que le rapprochement sincère des autorités constituées étouffe dans l'intérieur le démon de la guerre civile! et que la France, enfin, doive à leur concorde son bonheur et sa gloire! » D.

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE SIMÉON.

Séance du 6 fructidor.

Boissy-d'Anglas, par motion d'ordre, s'élève contre cette profusion de placards qui salissent les murs de Paris, et dans lesquels les calomnies les plus atroces sont vomies contre les représentans du peuple. En vain, dit l'opinant, on allégueroit, en faveur de ces affiches virulentes, la liberté de la presse. Une loi expresse défend de crier les sommaires des journaux; le motif de cette loi, c'est que les crieurs rassemblent nécessairement autour d'eux, par l'attrait de la curiosité, une foule d'oisifs, qui, égarés par de perfides annonces, peuvent devenir, en un moment, un attroupement séditieux. Or, les placards produisent le même inconvénient. L'esprit qui les a dictés, se communique rapidement aux flots de lecteurs qui les assiègent; et les réflexions qui accompagnent ordinairement la lecture, préparent le volcan dont l'éruption peut porter au loin l'incendie. Je ne prétends point qu'il faille interdire le droit d'afficher, mais la politique exige que l'exercice en soit réglé. Tout placard est une véritable proclamation publique, et par cela seul, doit être soumis à l'autorité qui gouverne. J'en fais la motion expresse.

Couppé : Cette inquisition de la police, que seroit-ce, sinon celle des anciens censeurs royaux? Les journaux jouissent de toute la liberté possible : pourquoi les placards seroient-ils plus maltraités? Au reste, il existe une commission chargée de préciser les délits de la presse. Je demande le renvoi de la motion à cette commission.

Dumolard fait sentir la disparité existante entre les journaux et les placards. Un journal ne parle qu'à tel ou tel homme; le sujet sur lequel il agit est isolé; la contagion n'est point à craindre; le lecteur pèse librement les raisons ou les sophismes; sa conviction est son ouvrage. Le placard, au contraire, se fait entendre à des hommes réunis; il peut produire une commotion électrique; et son langage n'a pas moins d'influence que celui d'un furieux qui prêcherait la révolte dans une assemblée de factieux. J'appuie la proposition de Boissy.

Talot range dans la même catégorie et les placards et les journaux. Il est las, dit-il, de ce fatras de feuilles périodiques qui courent chaque matin, par la voie de la poste, inoculer dans les départemens le venin de la contre-révolution. Quand on marche entre deux factions, il faut briser d'une main égale, les instrumens dont se sert chacune d'elles. On desire, on annonce même un rapprochement entre les autorités divisées : le plus sûr moyen de l'opérer ou de le maintenir, c'est de livrer à la justice ceux pour qui l'opprobre n'est plus un châtement. Je demande que la commission dont a parlé Couppé, sévisse à la fois contre l'audace et des placards et des journaux.

Hardy invoque l'ordre du jour sur toutes ces propositions. En effet, l'article 255 de la constitution veut que nul ci-

toyen ne puisse être empêché de publier sa pensée, et qu'aucun écrit ne puisse être soumis à la censure. Il suffit que chaque auteur soit responsable de l'effet de ses écrits.

Le conseil ferme la discussion et renvoie le tout à la commission chargée d'un travail sur les délits de la presse.

Jourdan (ex-général) se plaint ensuite de la publicité donnée à la lettre suivante, adressée à la commission des inspecteurs par le commandant de la garde du corps législatif, et auroit dû, selon Jourdan, rester en manuscrit dans les cartons de la commission. Voici le texte de cette lettre :

« Je dois à ma place, je dois aux braves grenadiers que j'ai l'honneur de commander, de vous donner la mesure de mes sentimens et de leurs principes. L'intrigue s'agite de tout côté, pour faire de nous des hommes de parti, quand nous avons tous juré de défendre la constitution de l'an 3, seule bannière autour de laquelle nous voulons rester constamment ralliés. Je le dis avec peine, citoyens inspecteurs, et c'est dans votre sein que je viens déposer mes sollicitudes : les inquiétudes de quelques députés, les différentes interpellations qu'ils font trop souvent aux grenadiers, les craintes qu'ils manifestent sur les intentions qui les animent, ne peuvent que produire le plus mauvais effet, et amener des résultats qu'il est impossible de calculer. Impassibles, comme la loi qu'ils chérissent, les grenadiers et leurs chefs ne transigeront jamais avec leur devoir. Les sentimens qui les animent, doivent vous être un sûr garant que dans aucun cas, ils ne sépareront leur cause de celle des vrais républicains. » *Signé, J. P. RAMEL.*

La publication de cette lettre, selon Jourdan, est au moins une imprudence digne de censure, en ce qu'elle semble insinuer que le corps législatif renferme des hommes peu amis de la république. « Mais, ajoute l'opinant, la république est notre idole commune; nous l'aimons tous, tous nous voulons son triomphe; et si nos opinions diffèrent, ce ne peut être que sur les moyens de la conserver et de l'affermir. » Jourdan conclut au renvoi de cette lettre à la commission des inspecteurs, pour qu'elle ait à faire un rapport sur les motifs qui l'ont dictée.

Dumolard : Je ne puis qu'applaudir à l'intention de mon collègue Jourdan; mais je crois qu'il s'est mépris sur le sens de la lettre. Rappelons-nous, représentans du peuple, que la malveillance, pour nous indisposer contre les braves grenadiers du corps législatif, cherchoit, chaque jour, par des rapports perfides, à nous rendre suspects quelques-uns d'entre eux. Ceux de nous auxquels s'adressoient ces suggestions mensongères, ont pu chercher à se convaincre, par eux-mêmes, de la fidélité de ces estimables militaires. Mais le doute seul aura paru une injure à leur brave commandant, et c'est tout ce que sa lettre a voulu exprimer. J'avoue avec Jourdan qu'elle n'eût pas dû être livrée à l'impression : mais cette erreur de Ramel peut bien être excusée en faveur des services importans qu'il a rendus à la liberté, en combattant avec un courage égal, la faction de l'anarchie et celle du royalisme. Au reste, je ne m'oppose point au renvoi proposé.

Hardy accuse Ramel d'avoir fait arrêter un citoyen, uniquement parce qu'il est l'ami de Hardy.

Plusieurs voix : Ce n'est point là la question. Au fait !

Hardy : Je demande que le renvoi de la lettre soit fait,

non à la commission des inspecteurs, qui seroit juge et partie (murmures), mais à une commission spéciale.

La lettre est renvoyée à la commission des inspecteurs. Le discours de Jourdan sera imprimé.

Gerlat, à la suite d'un rapport sur le droit de rabatement, fait adopter un projet portant :

« L'article II de la loi du 17 germinal, an 2, est rapporté. En conséquence, l'action ouverte contre les adjudications par décret des biens des débiteurs, antérieurement à la loi du 25 août 1792, pourra être exercée; et les débiteurs pourront demander le rétablissement des adjudications faites avant la loi. »

## CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE LAFOND-LADÉBAT.

Séance du 6 fructidor.

Sur la proposition de Maranés, le conseil approuve une résolution, du 26 thermidor, qui met à la disposition des inspecteurs du Palais-National, 100,000 liv., pour activer les travaux de la nouvelle salle.

Ferraud-Vaillant, Goupil et Boirot combattent tour-à-tour la résolution qui déclare valables les opérations de l'assemblée électorale du Gers. 1<sup>o</sup>. L'assemblée a exclu de son sein plusieurs électeurs légalement nommés; 2<sup>o</sup>. elle n'a point eu égard aux réclamations de cent trente électeurs qui ont protesté contre ses premières opérations; 3<sup>o</sup>. elle s'est illégalement établie juge des élections de plusieurs cantons, et n'a pas craint d'usurper un pouvoir réservé au corps législatif.

Ballard, Cormedet et Péret soutiennent que ce n'est point s'ériger en juge des élections, que de vérifier les pouvoirs des électeurs, conformément à la constitution. Si l'assemblée a écarté des électeurs, c'est que leurs pouvoirs ne lui ont pas paru fondés; elle en a référé d'ailleurs au corps législatif. Les électeurs qui ont protesté, comptoient eux-mêmes si peu sur la bonté de leur cause, qu'ils n'ont procédé à aucune élection nouvelle.

L'épreuve ayant paru douteuse, le conseil a passé à l'appel nominal.

Sur 161 membres présens, 80 ont voté pour la résolution; 81 l'ont rejetée. — Le conseil déclare qu'il ne peut approuver.

## A N N O N C E.

*Vie de Julius Agricole*, par Tacite. Traduction nouvelle, avec le texte latin à côté, par Des... De l'imprimerie d'Ant. Bailleul, an 5. (1797), format in-18 de 172 pages, beau papier, prix 30 sols pour Paris, et 36 sols pour les départemens; se vend chez Antoine Bailleul, imprimeur, rue Grange-Batelière, N<sup>o</sup>. 3, et chez Lamy, libraire, Palais-Royal, galerie du côté de la rue des Bons-Enfans, N<sup>o</sup>. 181.

On a tiré quelques exemplaires en papier vélin.

Dès que les circonstances le permettront, nous parlerons plus au long de cet ouvrage.

On souscrit pour ce journal, à Paris, chez CRAPART, rue de Thionville, No. 44; CUCHET, rue et Hôtel Serpente; et PICHARD, rue de Thionville, No. 40: et pour toute la Belgique, chez Hognies, à Bruxelles.